



Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats

Loïc DUSSEAU
PRESIDENT
6 rue Meissonier - 75017 PARIS
Tel : 01.56.79.10.00
Fax : 01.56.79.10.01
Email : l.dusseau@dusseaugonsard.com

Monsieur Pascal CLEMENT
Garde des Sceaux
Ministre de la Justice
13 place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01

Paris, le 5 décembre 2006

Objet : refonte du système d'aide juridictionnelle.

Monsieur le Garde des Sceaux,

Vous savez que depuis le mois d'octobre dernier, suite à l'appel à la mobilisation lancé par la Conférence des Bâtonniers, la FNUJA et toutes les UJA de France ont été particulièrement actives dans l'animation des récentes grèves des Barreaux, les 26 octobre, 9 novembre, 16 novembre et 1^{er} décembre.

Je me permets à cet égard de vous rappeler les termes de la motion sur l'aide juridictionnelle adoptée par notre syndicat lors de son Comité national de Versailles les 6 et 7 octobre 2006 :

(...) la FNUJA :

- *appelle la profession à une grève générale le 26 octobre 2006 pour exiger des pouvoirs publics la mise en œuvre de la refonte du système de l'aide juridictionnelle et de l'accès au droit sans délai ;*
- *exige que les modifications soient élaborées impérativement en concertation avec la profession ;*
- *exige que cette réforme garantisse le respect de l'indépendance de l'avocat, de son libre choix par les justiciables et la liberté de l'honoraire ;*
- *propose que cette réflexion s'oriente vers le développement de voies nouvelles :*
 - *la prise en charge automatique d'un honoraire librement déterminé par l'avocat dans le cadre des contrats d'assurance de protection juridique ;*
 - *le maintien pour la défense urgence et au profit des plus démunis, du bénéfice du secteur assisté public.*

L'objectif poursuivi par les jeunes avocats, au-delà de la revalorisation immédiate du montant indécent de l'UV, est donc prioritairement la refonte du système actuel de l'aide juridictionnelle qui ne saurait perdurer, sauf à revoir périodiquement, compte tenu des contraintes budgétaires de l'Etat, les avocats se plaindre auprès des pouvoirs publics.

La FNUJA n'a pas manqué de participer au débat initiée au sein du Conseil National des Barreaux et a poursuivi sa propre réflexion en la matière afin d'être en mesure de proposer un système alternatif qui éviterait une fonctionnarisation rampante et indigente de notre profession.

Cette réflexion devrait aboutir lors de notre Comité national du 9 décembre prochain par l'adoption d'un projet de refonte du système que nous soumettrons au Conseil National des Barreaux et ne manquerons pas, bien entendu, de vous transmettre.

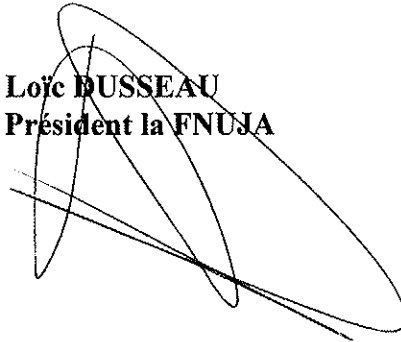
Ce prochain Comité sera également l'occasion pour les UJA de prendre position sur les suites à donner au mouvement.

C'est pourquoi, j'aurais souhaité préalablement, afin de permettre d'éclairer au mieux les membres de la FNUJA, que vous me confirmiez les mesures que vous avez prises et décidées pour répondre aux inquiétudes légitimes de la profession.

Dans cette attente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Garde des Sceaux, en l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Loïc DUSSEAU
Président la FNUJA

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the typed name and title.